

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 17 Septembre 2021.

Présentation rapport annuel 2020 service d'assainissement

Comme chaque année, le conseil municipal doit approuver le rapport sur la qualité du service assainissement géré désormais par la CCPA. Il comporte 2 volets : l'assainissement collectif et le SPANC.

Baptiste DELORME qui représente la commune à la commission assainissement de la CCPA présente ce rapport.

Le nouveau contrat de service d'exploitation des stations de traitement des eaux usées (dont la station de Saint Julien), a été remporté par l'entreprise Veolia. En 2020, il y avait environ 14 500 abonnés au service de l'assainissement collectif. Le patrimoine comprend 22 stations, 29 postes de refoulement et 6 bassins d'orage sur l'ensemble du Pays de l'Arbresle.

Pour le mandat en cours, le plan prévisionnel d'investissement aura pour objectif prioritaire la mise en conformité des systèmes existants. Parmi ces investissements, la réhabilitation de la station de saint julien sur bibost est prévue pour 2023 avec l'augmentation de sa capacité de traitement pour atteindre un niveau de 400 équivalents habitants (contre 250 aujourd'hui).

Au niveau du service d'assainissement non collectif (SPANC), le territoire compte 2 879 installations. Seules 80% de celles-ci sont conformes, les autres doivent faire l'objet d'une réhabilitation car elles présentent un risque sanitaire ou environnemental. La CCPA coordonne un programme de subventions pour la réhabilitation des installations non conformes : 3 000 € ou 3 300 € selon les conventions avec l'Agence de l'eau ET entre 1 000€ et 2 000€ selon le revenu fiscal de référence avec la CCPA.

- Le rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Convention de distribution des calendriers de collectes des déchets

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la CCPA pour la distribution des calendriers de collectes des ordures ménagères. Ainsi la commune s'engage à distribuer les calendriers de collecte à chaque habitant, association et professionnel desservis par le service de collecte en porte à porte (soit 300 calendriers) en contrepartie d'une compensation financière de la part de la CCPA.

Test d'optimisation de la collecte des ordures ménagères non recyclables

Les communes de Saint Julien sur Bibost et Bibost ont été identifiées par le service de gestion des déchets pour effectuer un test d'optimisation de la collecte des ordures ménagères : la proposition consiste au passage d'une collecte toutes les semaines à une collecte tous les 15 jours des déchets non recyclables (poubelle noire). Le test serait réalisé du 01/02/2022 au 01/06/2022.

Ce test s'inscrit dans une démarche environnementale et économique. Le choix de ces communes pour réaliser ce test a été motivé par un constat : le circuit de collecte représente 120km pour des quantités faibles avec en moyenne 3,8 tonnes (soit la moitié d'un camion de collecte).

La CCPA propose aux communes concernées un accompagnement à la réduction des déchets et si besoin une adaptation des volumes de bacs poubelles en fonction du besoin.

Compte-rendu du Conseil Municipal

23 Novembre 2021
Début à 20h00

Présents (15/15) : Florent Chirat, Cédric Blanc, Marie-Charlotte Chamfray, Gaëlle Guinet, Valérie Guiral, Cyrille Goutte, Freddy Goutte, Solange Peylaboud, Thierry Vanel, Aurélie Bouvy, Baptiste Delorme, Alain Farjot, Sylvie Carret, Romain Verny, Bertrand Giroud

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Romain Verny

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjuliensurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjuliensurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjuliensurbibost



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »

S'agissant d'une proposition, la CCPA demande l'avis des conseils municipaux des 2 communes concernées.

L'avis du conseil est mitigé et plusieurs remarques sont mises en avant :

- Le test ne devra impliquer aucun coût pour la commune
- Existe-t-il une visibilité sur les économies budgétaires de cette opération ?
- Quels sont les critères de réussite ou échec du test ?
- Est-ce qu'une influence sur la taxe d'ordures ménagères des habitants est possible ?
- Réticences sur la gestion des bacs collectifs notamment.

Etant donné les incertitudes liées à ces questions, le conseil municipal souhaite obtenir davantage de précisions avant de se prononcer. Contact sera pris avec le service déchets de la CCPA afin de programmer une rencontre.

Convention pluri-communale de coordination de la police municipale

Monsieur le Maire informe le conseil que la Police Municipale Pluri communale de la Vallée de la Brévenne et les forces de sécurité de l'Etat (la Gendarmerie) ont vocation, dans le respect de leurs compétences respectives, à intervenir sur la totalité du territoire des communes de l'Arbresle, Bessenay, Bibost, Courzieu, Eveux, Sain Bel, Saint Julien sur Bibost et Savigny.

La police municipale pluri communale se compose de :

- deux agents de police municipale (1 Chef de service et 1 gardien brigadier)
- un agent de surveillance de la voie publique

Afin que le rôle de chacun soit bien défini, Monsieur le Maire présente les termes de la convention qui régira la coordination des services et les modalités de cette coordination.

Ainsi la police municipale assure :

- la garde statique des bâtiments communaux
- la surveillance des établissements scolaires
- la surveillance des points de ramassage scolaire
- la surveillance des foires, marchés, fêtes et réjouissances organisées par les communes
- la surveillance de la circulation et du stationnement des véhicules sur les voies publiques et parcs de stationnement

En aucun cas, il ne peut être confié à la police municipale de missions de maintien de l'ordre.

Convention unique avec le CDG69

Le cdg69 (centre de gestion de la fonction publique territoriale) propose un certain nombre de missions auprès des communes, qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Pour ces missions, le cdg69 propose désormais la conclusion

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique et choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite.

Ainsi, le Maire propose de garder les missions auxquelles la commune était déjà adhérente à savoir :

- Inspection hygiène et sécurité
- Traitement des cohortes retraites
- Intérim
- Médecine préventive pour les agents titulaires

Et de les regrouper sous une convention unique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Organisation du temps de travail des agents communaux

Florent CHIRAT précise qu'une délibération est nécessaire pour réaffirmer la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux.

Rappel des conditions : La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée comme suit :

Nombre de jours annuel	365 jours
Repos hebdomadaires (2 jours x 52 semaines)	- 104 jours
Congés annuels	- 25 jours
Jours fériés (8 jours en moyenne par an)	- 8 jours
Nombre de jours travaillés	228 jours
Nombres de jours travaillés : nb de jours x 7 heures	1 596 heures arrondi à 1 600 heures
Journée solidarité	7 heures
Total	1 607 heures

Le temps de travail peut également être annualisé, notamment pour les services alternant des périodes de haute activité et de faible activité.

Ce principe d'annualisation garantit une égalité de traitement en ce qui concerne le temps de travail global sur 12 mois, tout en permettant des modes d'organisation de ce temps différents selon la spécificité des missions exercées.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Zone Artisanale

Projet de création d'une Zone artisanale au Crêt de Guerre à Saint-Julien-sur-Bibost. Cédric BLANC qui représente la commune à la commission développement économique de la CCPA souhaite recueillir l'avis du conseil sur ce projet.

Deux scénarii d'aménagement possibles à 6 et à 7 lots sont présentés.

Pour l'option 7 lots, le budget estimé est de 626 542€ pour 12 070m² (soit 58€/m² de surface cessible) viabilisée sachant que ce budget n'inclut pas l'assainissement, les travaux de raccordement aux réseaux et l'achat du terrain.

d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

A l'unanimité, le conseil approuve le projet et décide de proposer la vente du terrain à la CCPA au prix d'1€/m² sous réserve d'un accord pour la prise en charge des frais annexes pour la commune (renforcement réseau électrique, réseau eau potable). Si le projet est validé par la CCPA, il faudra prévoir une révision allégée du PLU car le terrain est actuellement classé en zone agricole.

Projets de mandat

2 groupes de travail ont été mis en place pour avancer sur les principaux projets identifiés sur le mandat :

Aire de loisirs :

Cédric BLANC précise que le groupe de travail a envisagé plusieurs implantations, mais souhaite finalement retenir la localisation initiale (à proximité de la salle polyvalente sur du terrain de propriété communale) à partir des relevés topographiques réalisés sous le mandat précédent.

Pour les jeux d'enfants, il faut définir un montant à allouer puis choisir parmi les propositions du prestataire.

Le projet pourrait se réaliser en 2 phases :

- Aire de jeux + terrassement des 2 zones (estimation entre 80 000€ et 100 000€) dans un 1er temps
- Réalisation d'un city stade ensuite.

Aménagement du centre bourg :

Cyrille GOUTTE et Florent CHIRAT présentent l'avancement des réflexions.

Le CAUE (cabinet d'architecture et d'urbanisme public nous accompagnant sur le projet) propose des solutions adaptées à notre commune avec vision de réalisations correspondantes dans des communes de proximité.

4 zones concernées : Parvis de l'Eglise, traversée du centre village, arrêt de bus et stationnement vers la bascule, aménagement route de Montrottier, avec pour objectif d'étudier l'accessibilité, le stationnement, la sécurité et l'intégration paysagère. Estimation approximative du projet : autour de 250 000€.

En fonction des remarques du groupe de travail, un nouveau retour du CAUE est prévu courant janvier.

Dans la suite du projet, il faudra prévoir des relevés topographiques, choisir un maître d'œuvre pour définir et estimer plus précisément les travaux.

Etant donné les montants prévisionnels, il faudra phaser ces projets sur plusieurs années, étudier le financement et les demandes de subventions possibles au regard des possibilités d'autofinancement de la commune.

Commission finances

Marie Charlotte CHAMFRAY explique qu'à la suite d'arrêts maladies d'agents communaux, la commune a dû employer du personnel en remplacement. Ainsi il est nécessaire de faire des modifications de crédits au budget communal prévisionnel 2021.

Cette décision modificative au budget Communal 2021 est adoptée à l'unanimité

Les entretiens annuels des agents communaux auront eu lieu la semaine du 22 au 26 novembre.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL fait un compte-rendu du dernier conseil d'école. A noter des demandes pour quelques petits travaux, ainsi qu'une demande de précision sur le budget alloué annuellement à l'école. Celui-ci est déterminé comme suit : 875€ (budget de direction) + 45€/enfants (67 enfants en 2021), soit un total de 3900 euros pour l'année en cours.

Point sur le périscolaire :

- Effectif important entre 25 et 30 enfants le soir (un peu moins le vendredi).
- -Le lundi soir, mise en place d'activités pour les enfants (décorations pour la Sainte Barbe, et décorations de Noël).

Commission bâtiments

Cédric BLANC informe le conseil que la façade du local au boulodrome est terminée.

Par ailleurs, l'association « comme à la maison » gestionnaire de la micro crèche nous fait une demande pour l'installation d'une climatisation (salle de garde et chambres) avec un chiffrage autour de 5 500€ HT. Après discussion, l'avis du conseil est réservé pour la prise en charge.

La réception des travaux de rénovation de l'église et de ses abords s'est déroulée le 21 novembre en présence de Madame la députée, Nathalie SERRE, Monsieur le président du département, Christophe GUILLOTEAU, Madame la conseillère départementale Catherine LOTTE, les élus municipaux et les représentants de la paroisse. Nous remercions l'ensemble de ces personnes pour leur participation.

Commission action sociale

Solange PEYLABOUD fait un retour sur le repas des anciens du 14 novembre. Les personnes présentes ont semblé satisfaites. Constat d'une participation en baisse par rapport à la dernière édition.

Une prochaine réunion du CCAS doit permettre de préparer les colis pour les aînés n'ayant pu participer à ce repas et un portage par les membres de la commission avant les fêtes.

Commission fleurissement / aménagement des abords du village

Baptiste DELORME précise que la commune a commandé des sapins à l'APE pour la décoration du village.

Samedi 4 décembre mise en place des guirlandes et des décorations dans le village.

Les décorations de Noël sont réalisées par les enfants dans le cadre des activités périscolaires qui ont rencontré un vif succès avec une fréquentation importante.

Le sapin central est offert par Isabelle et Christian Delaire

Baptiste DELORME a participé à une formation de 2 jours proposée par le CAUE sur l'optimisation du fleurissement

Projet d'aire de stockage à l'ancien marché aux fruits :

La dernière subvention attendue du département est validée depuis le 21 novembre avec la signature de la convention de partenariat territorial avec le président GUILLOTEAU à l'occasion de sa venue pour la réception des travaux de l'église.

Le permis de construire sera déposé début d'année 2022.



Commission communication

Gaëlle GUINET précise que la rédaction du bulletin est terminée, l'imprimeur doit proposer une maquette pour fin décembre en vue d'une dernière relecture et d'une impression début Janvier.

Commission associations

Réunion samedi 27 novembre pour faire le point avec les associations et remettre à jour le calendrier pour 2022.

Marché forain :

Avec les fêtes de Noël et la proximité du marché de Bibost, les 2 prochains marchés se tiendront à intervalle rapproché le 28 novembre et le 12 décembre. La commission essaye de contacter pour chaque édition de nouveaux forains. Si vous avez des idées et si vous souhaitez intégrer cette commission, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, vous êtes les bienvenus.

Après cette période de test, le conseil se prononce à l'unanimité pour la continuité du marché sur l'année prochaine.

Bibliothèque

Aurélié BOUVY rappelle que « Cultur' en Bus » sera présent à la maison des associations le mardi 4 janvier pour l'école et mercredi 5 janvier ouvert au public sur inscription à la bibliothèque. Dans le cadre du dispositif « Premières pages » proposé par le département, des ouvrages seront distribués aux 8 nouveaux bébés sur la commune en début d'année prochaine.

Questions diverses

Samedi 27 novembre : Sainte Barbe des pompiers de Bessenay organisée sur notre commune à partir de 17h



Déclaration préalable d'urbanisme pour la pause d'une antenne téléphonique quadri-opérateur de 18m de haut sur le secteur de Granval, afin de couvrir les zones blanches de la commune. L'opérateur référent a trouvé un accord avec le propriétaire privé. Le conseil donne un avis favorable à cette implantation

Dimanche 9 janvier : cérémonie des vœux du Maire. La population est cordialement invitée à la salle polyvalente

Suite aux récents cambriolages sur la commune, nous rappelons les gestes de vigilance. N'hésitez pas à contacter la gendarmerie en cas de constats suspects.

Prochain conseil municipal :

Vendredi 14 janvier à 20h

Séance levée à 23h20

Nids de Frelons Asiatiques

Des nids de frelons asiatiques sont recherchés sur la commune. Vous pouvez les trouver dans les arbres mais aussi dans les buissons ou au ras du sol comme sur les photos suivantes.



Vous pouvez contacter
 Jean-Louis : 06 71 44 26 90
 Gerard : 06 82 10 34 03
 Hervé : 06 74 98 92 27

Ecole de Saint Julien

L'école de Saint Julien recherche un jeune en service civique.

Conditions pour postuler : être titulaire d'un bac, avoir entre 18 et 25 ans, poste à pourvoir dès que possible et pour toute la durée de l'année scolaire

Vous pouvez adresser votre candidature ou vos questions par téléphone (04 74 70 77 47) ou par mail à l'adresse ce.0691441s@ac-lyon.fr

SAINT JULIEN DE FRANCE : RASSEMBLEMENT 2022

Les personnes désirant participer au rassemblement des ST Julien de France 2022 qui aura lieu le Week-end de Pentecôte, les 04, 05 et 06/6 chez nos voisins de Saint Julien en Beaujolais sont priées de se faire connaître avant le 09 Janvier 2022 dernier délai auprès de Gilles DESAINTEJEAN :

- Port : 06 75 16 35 71
- Mail : gilles.desaintjean@wanadoo.fr

Les inscriptions sont ouvertes à tous les habitants de Saint Julien, et ne seront définitives qu'après validation par les organisateurs du rassemblement. (Suivant place et nombre de candidats).

En cas de nouvelle candidature, les personnes inscrites aux rassemblements 2020 et 2021 qui ont été annulés seront prioritaires.

Si vous désirez des précisions, n'hésitez pas à vous renseigner (n° et mail ci-dessus).



SAINT JULIEN, UN NOM QUI TISSE DES LIENS

